

Sondage concernant la navigation sur le lac Sergent

La protection de l'environnement et la sécurité des plaisanciers navigant sur le lac sont deux priorités auxquelles le Conseil de ville de Lac-Sergent attache une grande importance. À la suite de nombreuses demandes formulées par des citoyens du lac, en tant que résidents ou usagers, nous aimerions connaître votre opinion sur des questions soulevées concernant la navigation.

Pour des fins statistiques, veuillez cocher le statut qui correspond à votre situation :

Résident permanent à Lac-Sergent

Résident saisonnier à Lac-Sergent

Riverain

Oui

Non

Je ne réside pas à Lac-Sergent

1. Au cours de la dernière saison avez-vous navigué sur le lac Sergent?

Oui

Non

Si oui, combien de fois environ? _____

Si non, pour quelle raison? Et veuillez passer à la question 5

2. Combien de fois environ devez-vous utiliser la rampe d'accès pour entrer et sortir du lac Sergent par année ?

Énumérer les principales raisons qui ont nécessité plusieurs entrées et sorties :

- Je ne suis pas riverain
- Je voyage sur d'autres lacs
- Autres : _____

3. Quel type d'embarcation utilisez-vous sur le lac ? Veuillez cocher toutes les cases qui s'appliquent :

- Embarcation non-motorisée (voilier, canot, kayak, pédalo, chaloupe, paddle board, kytesurf)
- Chaloupe motorisée
- Bateau à moteur hors bord ou inboard
- Bateau à moteur à balast (type wake-board)
- Motomarine
- Ponton

4. Utilisez-vous une ou des embarcations pour faire des sports tractés (ski nautique, bouée tractable (tripe), etc.) ?

- Oui
- Non

Si oui, à quelle fréquence : _____

5. Considérez-vous comme sécuritaire la navigation sur le lac Sergent ?

- Oui
- Non

6. Lors de la dernière année avez-vous constaté certains incidents qui auraient pu causer ou résulter en un accident de navigation ou constituer une nuisance?

- Oui
- Non

7. Dans l'affirmative, cochez le(s) type(s) d'incident que vous avez noté :

- Vitesse excessive près de d'autres embarcations
- Manœuvre trop près des rives
- Pilote d'embarcation de sport tracté qui ne porte pas une attention suffisante au trafic sur le plan d'eau
- Aucune réduction de la vitesse dans la zone de protection des rives (bouées rouges)
- Manoeuvre constante de virage et slalom à vitesse accélérée par des motomarines à moins de 50 m des rives
- Remorquage d'objets ou équipement
- Nuisance par le bruit, le jour comme la nuit
- Déchets jetés dans le lac
- Embarcation sans permis
- Autres : _____

Veillez détailler si nécessaire :

8. Connaissez-vous le code d'éthique des navigateurs de Lac-Sergent?

- Oui
- Non

Questions reliées aux activités de navigation pour préserver la vivacité et la santé du lac

9. Afin d'éviter la remise en suspension des sédiments, de réduire l'érosion des berges, d'éviter la prolifération du myriophylle à épi par la fragmentation de la plante par les hélices des moteurs et d'éviter d'endommager les toiles de jute installées pour limiter la propagation du myriophylle à épi,

a) êtes-vous favorable à l'installation de bouées (actuelles bouées rouges) afin de délimiter la zone de 30 m des rives et des herbiers du myriophylle à épi et qu'à l'intérieur de celle-ci les embarcations devront respecter une limitation de vitesse de 10 km/heure?

Oui

Non

b) dans la négative, pouvez-vous indiquer quelle solution alternative pourrait être mise en place et suivie de façon volontaire par les utilisateurs d'embarcations à moteurs dans cette zone ?

10. Êtes-vous favorable à limiter l'utilisation des embarcations à ballast (type wakeboard) à plus de 100 m des rives dans le secteur dont le fond marin est de plus de 4 m et qui est situé dans la partie nord du lac ? (Il s'agit de la zone bleue apparaissant sur la carte de bathymétrie)

Oui

Non

Dans la négative, pouvez-vous indiquer quelle solution alternative pourrait être mise en place et suivie de façon volontaire par les utilisateurs d'embarcations à ballast (type wakeboard) dans les zones de moins de 4 m de profondeur (afin

d'éviter la remise en suspension des sédiments, réduire l'érosion des berges, éviter la prolifération du myriophylle à épi par la fragmentation de la plante par les hélices des moteurs) ?

11. Pensez-vous qu'il serait préférable d'interdire ce type d'embarcation (à balast) sur le lac?

Oui

Non

12. Avec la croissance importante du nombre de motomarines et la performance accrue de ce type d'embarcation, pensez-vous que l'utilisation de celles-ci devrait être limitée à plus de 100 m des rives dans le secteur dont le fond marin est de plus de 4 m et qui est situé dans la partie nord du lac? (Il s'agit de la zone bleue apparaissant sur la carte de bathymétrie).

Oui

Non

13. Considérant la superficie et la profondeur limitées du lac Sergent, pensez-vous que la Ville devrait :

13.1. réglementer le nombre d'embarcations motorisées autorisées par propriété?

Oui

Non

13.2. limiter le nombre de permis saisonniers disponibles?

Oui

Non

14. Pensez-vous que la Ville devrait interdire la présence de toute embarcation motorisée qui n'appartient pas à un propriétaire de Lac-Sergent sur le plan d'eau?

Oui

Non

15. Est-ce que la Ville devrait faciliter l'accès aux pêcheurs ayant des embarcations de moins de 10 H.P. ?

Non

Oui, en tout temps

Oui, avant 10 h le matin

16. Autres commentaires :

Merci de votre collaboration